

CONTACT et horaires

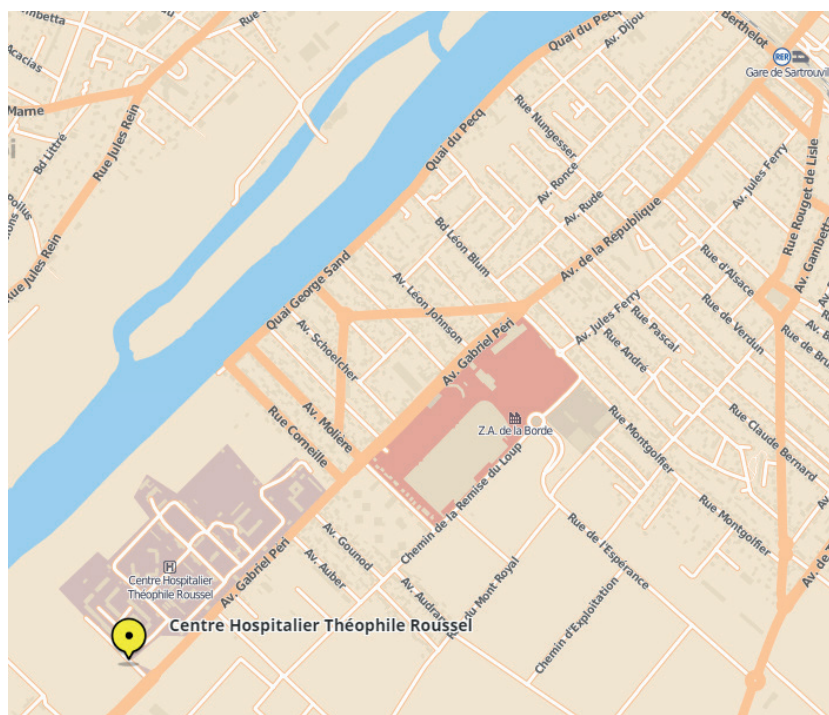
Le lundi de 12h00 à 16h30 & du mardi au vendredi de 09h00 à 16h30
Fermetures : selon un calendrier annuel : une semaine à chaque vacances scolaires.
Fermé au mois d'août.

Contacts :

- > **L'unité** : 01 30 86 38 64 - mises.b@th-roussel.fr
- > **Cadre de l'unité Misès B** : 01 30 86 38 64
- > **Secteur 78103 de psychiatrie infanto-juvénile** :
Le cadre supérieur de santé : 01 30 86 55 81
La direction pédagogique : 01 30 86 38 54

Structure du Centre Hospitalier Théophile Roussel - 1 rue Philippe Mithouard - BP 71 - 78363 MONTES-
SON Cedex - 01 30 86 38 38 - www.th-roussel.fr

PLAN d'accès



Ligne RER A : gare de Sartrouville (gare routière)
Lignes de bus n° 6417 et 6429 : arrêt « Théophile Roussel » (av. Gabriel Péri)



CENTRE HOSPITALIER
THÉOPHILE ROUSSEL

PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

SECTEUR 78103

HÔPITAL DE JOUR "ROGER MISÈS B"

ADOLESCENTS 11-16 ANS

CHTR - Service Communication - Juillet 2026



au CH Théophile Roussel

1 rue Philippe Mithouard
78360 MONTESSON

Tél : 01 30 86 38 64 - Fax : 01 30 86 38 07
www.th-roussel.fr

La psychiatrie publique fonctionne dans le cadre de la sectorisation, un découpage géodémographique organisé pour favoriser l'approche communautaire de la prévention et du traitement en santé mentale.

Le 3^{ème} Secteur de Psychiatrie Infanto-juvénile des Yvelines (78103) est rattaché au Centre Hospitalier Théophile Roussel (Montesson - 78). Il **propose des structures d'accueil et de soins diverses, allant de la consultation à l'hospitalisation.**

Il est référent pour les communes d'Aigremont, Bougival, Carrières-sur-Seine, Chambourcy, Chatou, Croissy-sur-Seine, L'Etang-La-Ville, Fourqueux, Houilles, Le Pecq, Le Vésinet, Louveciennes, Maisons-Laffitte, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Le Mesnil-le-Roi, Montesson, Le Port-Marly, Sartrouville, Saint Germain-en-Laye.

L'UNITÉ et l'offre de soins

L'unité MISÈS B est une unité de soins de psychiatrie infanto-juvénile qui accueille et assure le traitement de 13 adolescents de 11 à 16 ans et une place d'observation/évaluation.

Elle fonctionne en hospitalisation de jour, ouverte 210 jours dans l'année. Afin de faciliter l'organisation des vacances familiales, les fermetures de l'unité coïncident avec une partie des périodes de vacances scolaires.

L'hôpital de jour MISÈS B a pour vocation de proposer un **projet de soins individualisé** permettant de soutenir un **projet de scolarité**, soit dans un établissement scolaire, soit dans le cadre de l'unité d'enseignement du Centre Hospitalier Théophile Roussel.

Il peut également proposer une évaluation afin de déterminer la nécessité de soins psychiatriques et les modalités nécessaires pour la mise en place du projet de soins.

La prise en charge est assurée par une équipe pluridisciplinaire en accord avec les représentants légaux. Elle intègre différents aspects thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques.

Les patients hospitalisés bénéficient d'un emploi du temps individualisé, mis en place à la rentrée avec l'équipe soignante en partenariat avec l'équipe pédagogique. Il peut faire l'objet de modifications et est réévalué au cours des synthèses cliniques pluridisciplinaires.

La qualité des soins repose aussi sur le respect mutuel des personnes, des compétences, des cultures et des usages, des lieux et des équipes de soins. Le travail avec les familles et/ou les représentants légaux nécessaire au bon déroulement de la prise en charge, cherche une collaboration étroite entre les familles et les professionnels.

L'ÉQUIPE pluridisciplinaire

Les soins sont mis en œuvre par une équipe constituée de : pédopsychiatre, cadre de santé, infirmiers, éducateurs spécialisés, ergothérapeute, psychologue, orthophoniste, psychomotricien, Agent de Service Hospitalier.

Tous travaillent en lien avec les enseignants spécialisés de l'Unité d'Enseignement.

OUTILS DE SOINS

> **Ateliers thérapeutiques** : différents ateliers avec médiation sont organisés par l'équipe pluridisciplinaire afin de favoriser l'expression individuelle et l'investissement des compétences sociales, cognitives et créatives,

> Prise en charge individuelle en **psychomotricité, en psychologie et en orthophonie**,

> **Entretiens** individuels, entretiens familiaux,

> Les entretiens mensuels avec la famille sont essentiels aux soins de l'enfant. Le médecin psychiatre en lien avec le médecin référent ayant adressé l'enfant peut proposer un traitement médicamenteux, à prendre au domicile ou à l'hôpital de jour,

> **Séjours thérapeutiques/Sorties thérapeutiques** : ils sont organisés par l'équipe soignante et font partie intégrante de la prise en charge,

> **Repas thérapeutiques** : repas sur l'unité encadrés par les soignants.



MODALITÉS D'ADMISSION

Le médecin du CMP du secteur ou d'autres unités d'hospitalisation doit adresser au médecin responsable de l'unité, un courrier et un bilan psychologique. Le cas échéant, le patient et ses représentants légaux sont reçus par le médecin responsable de l'unité et le cadre en consultation de pré admission ; une hospitalisation pour évaluation de 2 semaines est proposée. A l'issue de cette période, un projet thérapeutique dans le cadre de l'unité ou une proposition de réorientation sera soumis au patient et ses représentants légaux et au médecin référent du patient.



PRISE EN CHARGE DES SOINS

> Si vous êtes assuré social et si vous n'avez pas de mutuelle : une partie des frais d'hospitalisation est à votre charge.

> Si vous n'êtes pas assuré : vous payerez l'intégralité des frais d'hospitalisation.

Dans ces deux cas, l'assistante sociale de votre CMP de secteur vous aidera à accomplir les formalités nécessaires pour l'adhésion à une mutuelle ou selon vos revenus, elle demandera une Couverture Médicale Universelle (CMU).

MODALITÉS DE SORTIE ET D'ORIENTATION

L'équipe de soins adressante reste référente du projet et assure la continuité des liens avec le patient. Elle prévoit l'organisation du versant externe de la prise en charge (consultations, thérapies, rééducations, orientations). Elle contribue à organiser les relais par les structures de suite, d'orientations scolaires, socio-éducatives ou médico-sociales dans les meilleures conditions de fiabilité et de délai. Elle accompagne l'engagement des nouvelles intégrations.

La loi du 5 mars 2007 sur l'aide à l'exercice de l'autorité parentale et l'enfance en danger définit les responsabilités des professionnels et des familles.